

LES MISSIONS DE LA DSIN

La Direction du Système d'information et du développement numérique (DSIN) est responsable de l'ensemble des ressources informatiques nécessaires aux systèmes d'information et en planifie leur évolution.

À ce titre elle est chargée :

- » D'assurer le développement cohérent des moyens informatiques, réseaux, télécommunications et Système d'Information,
- » D'assurer l'accès à l'information et aux applications en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité,
- » D'être le guichet unique offrant aux usagers des infrastructures une assistance efficace homogène et unifiée.

Les missions de la DSIN consistent à :

- » Développer, ou intégrer, de nouvelles briques applicatives au Système d'Information Global,
- » Gérer les ressources informatiques de l'établissement...
- » Administrer les infrastructures systèmes et réseaux,
- » Offrir des services de conseil et d'expertise pour : l'enseignement, la recherche, la documentation, le pilotage de l'établissement.
- » Offrir des services transversaux : le réseau informatique et téléphonique...
- » Élaborer la politique d'achat des matériels et des logiciels (Marché Informatique).